

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dette recevable

Par **escha_old**, le **16/12/2007 à 12:50**

bonjour,rnj'aimerais savoir quelles sont les impératifs pour qu'une reconnaissance de dette soit acceptable en cas de litige.rncomment rendre recevable une telle reconnaissance sans passer par un notaire et est-ce possible ? merci.

Par **Jurigaby**, le **16/12/2007 à 13:41**

Bonjour.rnrnOui, vous n'êtes pas obligé de passer devant un notaire.rnrnLa reconnaissance de dette doit comporter la somme manuscrite en lettre et en chiffre de la part de celui qui s'engage et elle doit être signée par ce dernier.rnrnArticle 1326 du code civil.

Par **escha_old**, le **16/12/2007 à 14:32**

Merci pour la rapidité de votre réponse.rnrnbien cordialement.